

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

COMITE NATIONAL DU RASSEMBLEMENT
POUR LE DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2022/ 0487 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2022/013/CNT DU 23 SEPTEMBRE 2022,
FIXANT LES REGLES DE PROTECTION DES VICTIMES, DES TEMOINS ET DES AUTRES
PERSONNES EN SITUATION DE RISQUE**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le Communiqué N°01 du 05 Septembre 2021, portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

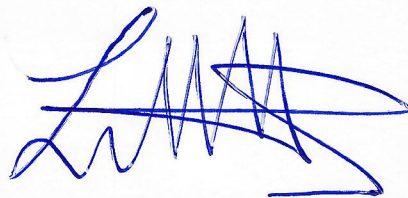
Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 17 Septembre 2021, portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 Septembre 2021 ;

DECRETE

Article 1 : Est promulguée la Loi L/2022/013/CNT du 23 septembre 2022, fixant les règles de protection des victimes, des témoins et des autres personnes en situation de risque.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 10 OCT 2022



Colonel Mamadi DOUMBOUYA